

Département du Nord
Arrondissement de Douai
Canton d'Aniche

COMMUNE DE DECHY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DECHY

Le Vingt et un DECEMBRE deux mille vingt trois, à 10 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale de DECHY s'est réuni, à la suite d'une convocation régulière, envoyée le 15 Décembre 2023, sous la présidence de Monsieur SZATNY Jean-Michel.

Présents : Mmes MOUY Estelle, TABAKA Corinne, PASTORET Monique, ROGER Marie-France DELCOURT Patricia, CAUMONT Sylvie.

MM. SZATNY Jean-Michel, BROCHARD Gérard, ZACCARDI Aldo, AZEROUAL Lahcen.

Représentée : Mme LEVRAY Claudine (procuration donnée à Jean-Michel SZATNY)

Absents, excusés : MM. JOOS Bernard, GUERTIT Abdelaziz, NACER Saïd, Mme WALQUAN Laëtitia.

Secrétaire de séance : Mme ROGER Marie-France.

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF POUR LA PRESTATION DE SERVICE - CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

Monsieur le Président expose à l'assemblée que le Centre Socio-Culturel accompagne des jeunes dans le cadre du Contrat local d'accompagnement scolaire. Le C.L.A.S. est un dispositif d'appui à la scolarité en direction des enfants scolarisés en établissement primaire jusqu'au lycée. Ce dispositif vise à une meilleure égalité des chances et à la prévention de l'échec scolaire.

Construit en concertation avec les établissements scolaires, le C.L.A.S. doit susciter l'adhésion des jeunes et de leur famille, faciliter les relations entre les familles et l'école, accompagner et aider les parents dans le suivi et la compréhension de la scolarité des enfants.

Il se déroule au Centre Socio-Culturel, après l'école, deux jours par semaine, par dispositif (primaire et collège) pendant 1h30.

Il signale que la CAF propose la signature d'une convention d'objectif et de financement pour l'attribution d'une subvention dite prestation de service Contrat local d'accompagnement à la scolarité « CLAS » et des bonus associés, pour la période du 1^{er} Septembre 2023 au 30 Juin 2024.

Il donne connaissance de ladite convention et demande aux membres du Conseil d'Administration de l'autoriser à la signer et tous documents y afférents.

La Commission Administrative du CCAS, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et de financement avec la CAF, et tous documents y afférents.

Télétransmis le 28/12/2023
Publié sur le site de la ville le 04/01/2024

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel SZATNY